

Open Access Week 2016

Open Access Camp Bordeaux – 20/10/16 – 9h-15h

Bilan de l'atelier 2



Pour l'atelier 2 :
Julien Baudry
Isabel Izuel-Martinez

Participants à l'atelier 2

Animateur : Julien Baudry

Secrétaire de séance : Isabel Izuel-Martinez

Nom des participants :

- **Bernadette Bergeret**, Documentaliste IE CNRS, Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine
- **Aurélia Braud**, bibliothécaire au SCD de l'Université Bordeaux Montaigne
- **Gaëlle Chancerel**, Conservateur au SCD de l'UPPA
- **Luce Chiodelli**, chargée de projet Horizon2020, Université de Bordeaux
- **Laëtitia Devel**, chargée de mission UBIC, Université Bordeaux Montaigne
- **Isabelle Esqurial**, Documentaliste IE CNRS, Laboratoire PACEA
- **David Ilcinkas**, Chercheur CNRS Informatique
- **Olivier Le Deuff**, Chercheur SIC. Université Bordeaux Montaigne [en charge de la restitution]
- **Pierre-Olivier Martin**, doctorant en robotique à l'INRIA
- **Antony Merle**, conservateur au SCD de l'UPPA
- **Vincent Perrier**, étudiant à l'IUT Bordeaux Montaigne

Résumé et introduction de l'atelier 2

Résumé des objectifs de l'atelier :

Dans cet atelier, on échangera sur les façons de s'approprier les politiques publiques (européenne, nationale ou locale) sur le libre accès. Le but est d'identifier ces politiques publiques et d'énoncer des solutions pour les mettre en pratique, éviter les écueils qu'elles posent, les infléchir et les adapter à sa situation.

Propositions initiales exprimées par les participants avant l'atelier :

- *Mise en oeuvre d'une archive institutionnelle : aspects RH, sensibilisation/formation/communication, gestion de projet questionnement Constitution du comité de pilotage, de l'équipe de coordination ; le calendrier ; Les moyens humains sur la phase de projet et une fois AO mises en place ; La question de laboratoires « pilotes » pour entamer le projet ; et la collaboration avec les ITRF (comment ? partages des compétences) ; Le travail auprès des écoles doctorales : l'importance de cette clé d'entrée pour communiquer autour de la politique de l'établissement?*
- *H2020 en pratique*
- *L'open data en éducation, regard sur les données de data.gouv.fr retour d'expérience discussion sur les données ouvertes par le ministère*
- *Logiciels libres : Qu'est ce qui freine l'utilisation des logiciels libres dans l'enseignement et la recherche ? Pourquoi continuer à utiliser des logiciels propriétaires généralistes (ex: Ms Office) ? retour d'expérience*
- *Associer évaluation et open access : stratégie gagnante ou pas? retour d'expérience discussion, échanges de pratiques et d'idées*
- *Réseaux de métiers retour d'expérience*
- *L'OA de manière concrète/opérationnelle*

Partie 1 : des projets et des institutions

- La première partie de l'atelier a consisté en une série d'échanges permettant d'identifier plusieurs projets et les institutions qui en sont à l'origine sur la base des connaissances et retours d'expérience des participants.
- Les participants étaient invités à citer des projets de promotion ou mise en oeuvre du libre accès auxquels ils ont participé ou qu'ils connaissent. La liste (forcément non exhaustive) proposée par les participants a ensuite été classée en fonction du niveau institutionnel du projet.

Partie 1 : des projets et des institutions

Niveau européen	European Research Council	Politique en faveur du libre accès pour Horizon 2020
Niveau national	Législation (France)	Loi pour une République Numérique Politique de gestion nationale des thèses numériques
	CNRS et structures CNRS	Revue.org (CLEO – OpenEdition) HAL (CCSD) TGIR Humanum
Niveau local/établissement	Instituts et EPST	Politique de dépôt systématique dans HAL à l'INRIA
	Universités	Universités ayant leur archive ouverte institutionnelle (ORBi, ORBiLu, Okina...)
Niveau non-institutionnel	Initiative d'une communauté scientifique	Leibniz International Proceedings in Informatics (Informatique) ArXiv (Physique/Informatique) @rchive SIC (lié à HAL)
	Acteurs privés	Research Gate Academia
	Initiative citoyenne	Calendrier de l'avent du domaine public

Certains de ces projets ont amené des discussions et des retours d'expérience (voir discussions en annexe ou cliquer sur les termes du tableau pour lire les discussions)

Synthèse de la partie 1

Nous avons identifié des niveaux institutionnels, mais la discussion a aussi permis de faire émerger des contraintes ou obstacles au développement de l'Open Access :

- problème économique : système économique et monde de l'édition avec lequel il faut composer
- problème législatif : évolution des lois et dispositifs légaux pour accompagner le libre accès (notamment sur le droit d'auteur)
- problème politique : concurrence et dialogue complexe entre les différents niveaux d'action ; difficulté à faire appliquer des décisions d'obligations
- problème de prestige/symbole : les chercheurs veulent être présents dans certaines revues, recherche à tout prix du facteur d'impact qui contredit l'adhésion au libre accès. Les publications en libre accès ont souvent, à tort, mauvaise presse chez une partie des chercheurs.
- problème de la place de l'évaluation : interprétation du libre accès comme un moyen détourné d'appliquer des politiques d'évaluation
- problème des compétences : les professionnels de l'IST et de l'édition doivent s'adapter à ces nouvelles pratiques

Partie 2 : une loi pour l'Open Access

Sur la base de la discussion précédente, les participants étaient invités à concevoir une loi pour promouvoir l'Open Access, loi pouvant être accompagnée par une série de mesures permettant de contourner les obstacles identifiés plus haut.

Proposition de travail pour l'atelier : que mettre dans une loi sur le libre accès (et dans la politique qui l'accompagne) ?

Article 1 : Rappel des objectifs scientifiques du libre accès aux publications de la recherche : diffusion large des savoirs, possibilité de réutilisation pour faire avancer la science, transmission aux citoyens.

La loi et son accompagnement comprendrait les dispositifs suivants pour essayer de contourner les contraintes et obstacles posés précédemment.

Partie 2 : une loi pour l'Open Access

problème économique	Financement de la recherche : <ul style="list-style-type: none">- la publication « financée sur fonds publics » doit avoir un statut distinct et un régime de diffusion distinct au financement privé Relation avec les éditeurs : <ul style="list-style-type: none">- renforcer les possibilités de négociation nationale de ressources électroniques (Couperin)- étendre ces négociations nationales à la question du libre accès- financer les éditeurs pour un passage au libre accès de leurs publications, avec comme condition l'innovation dans le domaine de la diffusion
problème législatif	Propriété intellectuelle : <ul style="list-style-type: none">- garantir une meilleure connaissance des licences libres et de la notion de domaine public, auquel pourrait prétendre les publications de recherche- adapter le droit d'auteur pour mieux distinguer les droit de l'auteur « chercheur »- ajouter une exception « recherche » au droit d'auteur, notamment dans le cadre du PEB pour le rendre plus efficace
problème politique	Institutions-relais : <ul style="list-style-type: none">- mieux soutenir (moyens financiers et humains) les structures d'accompagnement (ABES, CNRS, INIST, Couperin...)- responsabiliser les acteurs en mettant la question du libre accès à l'ordre du jour des réunions de directeurs d'unités (au niveau national/CNRS/Université) Coopération : <ul style="list-style-type: none">- améliorer le dialogue entre l'IST, les BU, et les chercheurs

Partie 2 : une loi pour l'Open Access

problème de la place de l'évaluation	<p>Faut-il désolidariser la question de l'évaluation de celle du libre accès ? Ce n'est pas facile. Ne pas ignorer l'enjeu de l'évaluation, mais l'interpréter autrement :</p> <ul style="list-style-type: none">- prendre en compte la publication en libre accès dans l'évaluation (voire en faire une condition pour les évolutions de carrière)- élargir l'évaluation à d'autres formes publications (altmetrics, blogs, etc...)- affirmer la part limitée de la bibliométrie dans l'évaluation du chercheur <p>Outils :</p> <ul style="list-style-type: none">- améliorer l'identité numérique unique du chercheur- créer un outil bibliométrique indépendant des outils privés insuffisants, et à l'algorithme ouvert
problème des compétences	<p>Formations :</p> <ul style="list-style-type: none">- organiser et financer des formations régulières sur ce sujet <p>Recrutement :</p> <ul style="list-style-type: none">- créer et encourager le recrutement des profils spécifiques « diffusion des publications » plutôt que laisser les profils « documentaires » disparaître. Forme de révalorisation de ces postes.

Annexe : synthèse des discussions

A suivre : une série de diapositives présentant le contenu de certaines discussions récurrentes de l'atelier :

- Cadre européen Horizon2020
- Une évolution nécessaire de la législation ?
- Retours d'expériences HAL – documentalistes en UMR
- Articulation du niveau national avec des projets locaux
- La question de l'évaluation
- Des niveaux d'intervention concurrentiels ?
- Un exemple d'initiative d'une communauté scientifique : LIPIcs

Les projets de recherche financés par H2020 sont incités à mettre les publications et les données de la recherche en libre accès, et dans un réservoir comme Zenodo pour les données. Il y a des mécanismes de prise en charge financière pour assurer cette mise en libre accès (paiement des APC ou de frais de publications).

L'objectif est de rendre accessible les données des recherches financées par l'Union Européenne.

En France il y a un retard dans l'articulation entre financement de la recherche et incitation au libre accès. A l'ANR ça commence à bouger, l'idée est à terme se rapprocher de H2020.

L'outil Sherpa-Juliet permet de connaître les politiques d'incitation des financeurs : <http://www.sherpa.ac.uk/juliet/index.php>

Discussion sur : le cadre européen H2020

La loi numérique promulguée en octobre 2016 peut-elle permettre de travailler plus efficacement à la mise en ligne du texte intégral des articles ? Elle autorise le dépôt des articles par le chercheur dans un délai de 6 mois après publication pour les STM et 12 mois pour les SHS. C'est un appui indéniable, mais il demeure que chaque établissement est autonome et décide de sa politique.

L'exemple de la diffusion des thèses numériques est apparu à tous comme un cas de figure réussi d'une loi que chaque établissement a pu s'approprier à partir d'outils et de procédures nationales.

Une première loi de 2006 instaure la possibilité d'un dépôt légal numérique en remplacement du dépôt légal imprimé des thèses soutenues en France. Entre 2006 et 2016, chaque établissement a décidé de sa façon de gérer le dépôt de la thèse et d'encourager leur mise en ligne.

Un circuit complet a été mis en place par l'ABES, en lien avec le CCSD, pour assurer la diffusion des thèses numériques et leur versement dans HAL (via TEL).

Cette loi est complétée par un arrêté en 2016 qui vise à généraliser le dépôt légal numérique, et par conséquent la mise en ligne des thèses.

L'exemple des thèses électroniques est celui d'une incitation nationale réussie en l'espace de 10 ans. La généralisation des pratiques s'est faite progressivement dans les différents établissements, de façon autonome, et avec l'appui d'agences nationales (ABES, CNRS...).

Peut-on imaginer un phénomène identique pour les articles de revue scientifique après la loi numérique ? Pour les participants, le niveau national devrait prendre des décisions plus fortes et coercitives concernant le dépôt en libre accès et les faire appliquer. Cela permettrait de faire passer le message plus facilement aux chercheurs. L'incitation n'est pas toujours suffisante par rapport à l'obligation.

Discussion sur : une évolution nécessaire de la législation ?

Certains outils nationaux ont permis de développer des pratiques.

HAL est un outil du CNRS, géré par le CCSD. Dans les laboratoires de recherche UMR, l'utilisation de HAL s'est imposée parce qu'elle est soutenue par les instances du CNRS. Toutes les unités ne suivent pas les consignes, la décision se fait par unité. Dans des EPST comme l'INRIA le dépôt dans HAL a été rendu obligatoire. Les problèmes rencontrés dans les laboratoires sont les suivants :

- le dépôt du texte intégral avec la référence n'est pas systématique
- dans de nombreux cas, c'est le professionnel de l'IST qui fait le dépôt
- « dramatisation » de l'usage de HAL conçu comme « trop complexe » ou « trop long »

L'objectif dans ces laboratoires est une autonomie des chercheurs pour le dépôt

Des astuces pour récupérer les documents :

- utilisation de WoS et Scopus couplé avec Zotero
- utilisation d'Acrobat pour modifier les PDF éditeurs
- gestion des embargos (souvent deux ans, maintenant 6 / 12 mois avec la loi numérique)

D'une façon générale, les chercheurs ne voient pas toujours l'intérêt de la mise en commun de leurs documents. Comme ils ont accès aux articles via les abonnements des universités, ils ne voient pas l'intérêt de déposer pour rendre accessibles leurs documents. Pour l'instant on triche, si on n'a pas accès à certaines revues, on demande à des collègues d'autres établissements. C'est aussi un problème de modèle économique.

Toutefois, dans le cadre du Green open accès souvent on dépose sans se poser des questions. Pour le moment les éditeurs n'ont pas fait de procès aux chercheurs.

Discussion sur : retours d'expériences HAL – documentalistes en UMR

Le SCD de Pau a en charge un projet d'archive ouverte sous HAL. L'idée est ancienne, mais elle n'a pu se développer qu'à partir de 2015. L'externalisation par HAL est la meilleure possibilité compte tenu des ressources RH et financières disponibles.

Mais les retours de chercheurs vis-à-vis de HAL sont parfois mauvais : il y a un gros travail de conviction, des réticences à vaincre.

Dans d'autres établissements, comme à Bordeaux, le choix a été fait d'une archive ouverte locale autre que HAL. L'objectif à atteindre n'est pas forcément la centralisation dans un outil unique à un seul niveau, mais encourager l'interopérabilité entre les outils touchant à différents niveaux, en prenant en compte le fait que HAL est devenu une évidence. Exemple de l'archive ouverte du site bordelais qui permet de tester un autre modèle, mais sera connectée à HAL (reversement automatisé des dépôts faits dans l'AOI dans HAL). L'interopérabilité est une clé du succès pour éviter des pratiques de double dépôt.

Dans certains établissements, c'est une obligation forte, avec des mesures coercitives, comme à l'Université de Liège (Orbi) ou à l'INRIA, qui évalue les unités de recherche en fonction des dépôts dans l'AO.

Discussion sur : articulation du niveau national avec des projets locaux

Un des problèmes récurrents, et qui explique le manque d'adhésion aux outils institutionnels, est celui de l'évaluation.

Souvent, l'évaluation est l'incitation institutionnelle au dépôt :

- prise en compte uniquement des publications référencées dans des archives ouvertes pour les évaluations
- possibilité de générer des listes de publications (régulièrement demandées par les instances) grâce à des outils comme HAL

Tension et incompréhension autour de HAL : est-ce un outil de libre diffusion ou un outil d'évaluation ? Certains chercheurs refusent le « flicage ». C'est notamment le cas de chercheurs qui publient peu.

Les classements comme celui de Shanghai ont été des électrochocs : la visibilité de la recherche en France est trop fragmentée. Il y a beaucoup d'universités, des EPST, un système très complexe par rapport au niveau international.

Discussion sur : la question de l'évaluation

Les démarches institutionnelles se heurtent parfois à la concurrence d'autres outils :

- le dépôt dans ArXiv pour certaines disciplines
- l'usage des réseaux sociaux de la recherche (même s'il n'y a pas de questionnement sur la conservation à long terme)
- certains ont recours à des moissonneurs illégaux (scihub) qui permettent de retrouver des articles. Ou via twitter avec le #Icanhazpdf.

Il n'y a pas toujours besoin des institutions.

Le choix des institutions centrales de la recherche (CNRS) a été de privilégier un seul outil, HAL, géré par le CCSD. Il faut faire attention aux monopoles qui laissent peu de place aux logiques d'innovation et de concurrence entre plusieurs modèles. C'est ce qui a pu laisser la place à ces initiatives non-institutionnelles. Là encore l'interopérabilité peut être la clé.

Discussion sur : des niveaux d'intervention concurrentiels ?

Certaines communautés scientifiques se sont organisées d'elles-mêmes, hors de toute institution. En informatique les conférences ont beaucoup d'importance, plus que les articles. Elles sont très sélectives et valent article sur le plan scientifique. Les conférences sont massivement publiées par des sociétés savantes en informatique et par Springer, avec des coûts d'abonnements très chers. Pour contrer ça, LIPIcs a été développé. Le coût de publication est extrêmement bas (15 dollars par publication). Les éditeurs ont attaqué ce tarif, et il va augmenter vers un coût réel de fonctionnement un peu plus élevé (60 dollars). Mais cela reste plus bas que les coûts des éditeurs (plusieurs milliers d'euros).

Certains craignaient de ne pas avoir la réputation des autres revues. Mais beaucoup de conférences sont passés à LIPIcs, ils sont victimes de leur succès.

Discussion sur : un exemple d'initiative d'une communauté scientifique : LIPIcs.